

Calendrier des rencontres sportives pour l'année 2018/2019

Circonscriptions de Coulommiers

Ce calendrier des rencontres sportives a pour objectif de vous proposer des rencontres qui permettent de finaliser un cycle d'activité, mais aussi et surtout de vous accompagner dans la mise en œuvre de ces cycles et de vous proposer des outils pédagogiques.

Ce calendrier se veut être un outil pour chaque enseignant de l'école, qu'il s'inscrive ou non aux rencontres sportives proposées par la circonscription.

Vous y trouverez des liens divers pour vous orienter dans la préparation de vos élèves. Vous pourrez, en participant à ces rencontres, entrer dans de véritables projets transdisciplinaires qui s'inscriront dans les différents parcours : le parcours citoyen, le parcours éducatif de santé, le parcours d'éducation artistique et culturel.

Les rencontres proposées n'ont de sens que si elles s'inscrivent dans une unité d'apprentissage de minimum 6 séances, idéalement 12 séances et dans une programmation d'activité EPS sur l'année et sur le cycle.

Des outils pour vous aider à mettre en place votre programmation de classe, de cycle et d'école sont disponibles sur le site de la circonscription dans la rubrique « EPS », « concevoir et mettre en œuvre un enseignement de l'EPS ».

D'autres ressources sont disponibles et mises à disposition au fur et à mesure dans le dossier partagé, rubrique « EPS », « rencontres sportives ».

Pour les classes affiliées à l'USEP, des malles pédagogiques sont disponibles, la liste est consultable sur le site de l'USEP. Vous pouvez vous rapprocher d'eux pour les réserver pour une période : <https://www.usep77.com/prest-de-materiel>

Date limite d'inscriptions : **VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2018**

pour toutes les rencontres sportives de l'année (sauf indications spécifiques)

- Inscriptions aux rencontres sportives
 - L'inscription se fait uniquement par courriel à sandrine.vapaille@ac-creteil.fr par retour du tableau **Annexe 1** « inscription aux rencontres ».
 - Un seul tableau par école
 - **Une seule ligne par classe et par rencontre** (ne pas fusionner les cases du tableau)
 - Le tableau sera renommé au nom de votre école.

Tableau des rencontres sportives de la circonscription de Coulommiers 2018/2019

Intitulé de la rencontre Et lien avec les parcours	code	Écoles et cycles concernés	Lieu	Date de la rencontre	Date de la réunion de préparation ou de la formation spécifique et liens vers des outils
Rencontre mini-Hand-ball Ecoles du Secteur de la Brie des 2 Morin En partenariat avec le club de Hand-Ball de la Ferté-Gaucher	HBBRIE	Classes affiliées USEP et autres du CYCLE 3 du secteur des écoles Brie des 2 Morin	Stade de la Ferté-Gaucher (à confirmer)	Le vendredi 12 Octobre 2018 (report éventuel le vendredi 18 octobre) Inscription auprès du CPC par mail avant le 19 septembre 2018	Organisation en partenariat avec le club de Hand-ball de la Ferté-Gaucher. Informations transmises par courriel et dossier pédagogique envoyé dans les écoles Le dossier pédagogique sera à disposition dans le dossier partagé : https://drive.google.com/open?id=14fd7vnYAWNr25dxCZFrqUMUlgmzRq_S
COURSE LONGUE Parcours Santé	CL	Toutes les classes du cycle 2 et du cycle 3	Différents sites en fonction des inscrits Usep ou non usep . Coulommiers terrain de rugby, Saints et Ferté Gaucher si des classes s'inscrivent	Semaine du 3 décembre 2018 au 07 décembre 2018	Pas de réunion prévue Informations transmises par courriel. Le dossier pédagogique sera à disposition via le lien d'accès : https://drive.google.com/open?id=1a0smnFQ1F0rSTNWK4LP5N1Y2XrYXcvgB
DANSE TRADITIONNELLE A intégrer dans le parcours d'éducation artistique et culturelle et la parcours santé	DT	Toutes les classes usep ou non Du cycle 1 au cycle 3	A Coulommiers à la sucrerie	Mardi 12 février 2019 Et/ Ou Mardi 16 mai 2019	Réunion prévue courant Octobre (semaine 41 ou 42) pour déterminer le répertoire des danses et leur apprentissage si nécessaire. (Date précise et lieu de la réunion déterminée en fonction des inscrits) Dossier pédagogique à disposition via le lien d'accès « dossier partagé » https://drive.google.com/open?id=0B0yKkZ5roDSJOXZlb2hXWXIVLW8

<p>RUGBY CYCLE 3</p> <p>En partenariat avec l'Olympique Coulommiers et Pays Fertois (OCPF) et l'USEP</p> <p>En lien avec le parcours Citoyen et parcours Santé</p>	<p>R3</p>	<p>Toutes les classes affiliées ou non à l'USEP</p> <p>Cycles 3</p>	<p>COULOMMIERS Parc des Capucins</p>	<p>Semaine du 15 au 19 avril 2019</p>	<p>Pas de réunion prévue</p> <p>Informations transmises par courriel</p> <p>Le dossier pédagogique sera à disposition via le lien d'accès : https://drive.google.com/open?id=12xw_ZW90kV-EEW7szs0ws6jQ4b6LmJPY</p>
<p>RUGBY A LA TOUCHE CYCLE 2</p> <p>En partenariat avec l'Olympique Coulommiers et Pays Fertois (OCPF) et l'USEP</p> <p>En lien avec le parcours Citoyen et le parcours Santé</p>	<p>R2</p>	<p>Toutes les classes affiliées ou non à l'USEP</p> <p>Cycles 2</p>	<p>COULOMMIERS Parc des Capucins</p> <p>Et/ou</p> <p>A la Ferté-sous-Jouarre</p> <p>En fonction des inscrits</p>	<p>Semaine du 15 au 19 avril 2019</p> <p>Pour Coulommiers</p> <p>Courant Juin pour la rencontre sur la Ferté/Jouarre</p>	<p>Pas de réunion prévue. Rencontre des enseignants possible sur demande.</p> <p>Le dossier pédagogique sera à disposition via le lien d'accès : https://drive.google.com/open?id=12xw_ZW90kV-EEW7szs0ws6jQ4b6LmJPY</p>
<p>Rencontre départementale de MINI HAND cycle 3 (CM1-CM2)</p>	<p>HBCOUL</p>	<p>Classes affiliées USEP et autres du CYCLE 3</p> <p>Toute la circonscription</p>	<p>Stade d'honneur du parc des Capucins COULOMMIERS</p>	<p>Lundi 20 mai 2019</p>	<p>Organisation USEP en partenariat avec la fédération de Hand ball</p> <p>Informations transmises par courriel et dossier pédagogique envoyé dans les écoles</p> <p>Le dossier pédagogique sera à disposition via le lien d'accès : https://drive.google.com/open?id=1VYn7dHvYh9V5aHbjbK6f5D7DSUVRteJF</p>

<p>DANSER LA LITTÉRATURE DE JEUNESSE</p> <p>A intégrer dans le parcours d'éducation artistique et culturelle et le parcours santé.</p>	<p>DC</p>	<p>Toutes les classes Usep ou Non Usep</p>	<p>Salle de la Sucrierie de COULOMMIERS</p>	<p>Mardi 09 avril 2019</p>	<p>Une réunion de préparation pour déterminer les modalités de travail et fournir des outils pédagogiques se déroulera courant décembre 2018 (semaine 49 ou 50).</p> <p>Lieu à déterminer en fonction des inscrits</p> <p>« une invitation à lire autrement les albums, en posant sur eux les yeux de la danse et ainsi engager les élèves dans un véritable travail chorégraphique. »</p>
<p>MATERN'ATHLON :</p> <p>Rencontre athlétisme cycle 1</p>	<p>MAT</p>	<p>Classes affiliées USEP et autres du CYCLE 1</p>	<p>Lieu : Stade de Saints</p> <p>Inscriptions limitées</p>	<p>Semaine du 3 juin au 07 juin 2019</p>	<p>Informations transmises par courriel</p> <p>Dossier pédagogique envoyé dans les écoles</p> <p>Le dossier pédagogique sera à disposition via le lien d'accès : https://drive.google.com/open?id=0B0yKkZ5roDSJT1ZWekRyOWRXaVU</p>
<p>FOOTBALL COOPÉTITIF</p> <p>En partenariat avec la ligue de Football de seine et marne et l'USEP</p> <p>En lien avec le parcours Citoyen et la parcours Santé.</p>	<p>FOOT</p>	<p>CYCLE 2 ET 3</p> <p>Classes affiliées USEP et autres classes</p>	<p>Parc des capucins Coulommiers</p>	<p>Semaine du 17 au 21 juin 2019</p>	<p>Pas de réunion prévue</p> <p>Informations transmises par courriel.</p> <p>Le dossier pédagogique sera à disposition via le lien d'accès : https://drive.google.com/open?id=0B0yKkZ5roDSJckIPQnVvalRKejg</p>
<p>RALLYE PIÉTON FERTE GAUCHER</p> <p>Projet lien EPS, sécurité et arts plastiques.</p> <p>A intégrer dans les 3 parcours (PEAC, santé et citoyen)</p>	<p>RPG</p>	<p>Toutes les classes de cycle 2 et cycle 3</p>	<p>Ville de la Ferté Gaucher</p>	<p>Rallye en autonomie,</p> <p>à la date de votre choix</p> <p>Voir fiche de protocole d'inscription ICI</p>	<p>Pas de réunion de préparation.</p> <p>Dossier et outils disponibles dans le dossier partagé : ICI</p> <p>Pour les collègues qui n'ont pas participé à la formation en 2017/2018 mais qui souhaitent mettre en place ce rallye, le conseiller pédagogique EPS et la conseillère départementale en art visuel sont disponibles pour répondre à vos questions.</p> <p>Le Rallye piéton qui se déroulera en autonomie à la date de votre choix.</p> <p>En cas de commande de transport USEP, celle-ci devra se faire obligatoirement avant fin décembre via le formulaire spécifique annexe 2</p>

<p>CIRCUIT PEDESTRE CONTES ET LEGENDES</p> <p>Projet en lien avec l'EPS et la littérature</p> <p>Un parcours pédestre sportif dans la vallée du petit Morin pour découvrir les légendes et le patrimoine de la région de St Ouen sur Morin.</p>	<p>CPCL</p>	<p>Toutes les classes du cycle 1 au cycle 3</p> <p>USEP ou</p> <p>Non Usep</p>	<p>Cycle1, 2 et 3</p> <p>St Ouen sur Morin</p>	<p>Rencontre en autonomie</p> <p>Date de votre choix</p> <p>Voir fiche de protocole d'inscription ICI</p>	<p>Pas de réunion de préparation</p> <p>Dossier pédagogique à disposition dans le dossier partagé ICI</p> <p>Pour les collègues qui n'ont pas participé à la formation en 2016/2017 mais qui souhaitent mettre en place ce rallye, le conseiller pédagogique EPS est disponible pour répondre à vos questions.</p> <p>Réservation du site selon les modalités indiquées dans le dossier</p> <p>En cas de commande de transport USEP, celle-ci devra se faire obligatoirement avant fin décembre via le formulaire spécifique annexe 2</p>
---	--------------------	--	--	--	--

D'autres rencontres sont susceptibles d'être proposées au cours de l'année, certains clubs sportifs ayant sollicités un partenariat. Vous serez informés dès que possible.

L'inscription à l'USEP :

Une école ou une classe peut s'affilier.

Les statuts de l'USEP sont validés par **décret en Conseil d'État (Décret du 12-9-2003, BO n° 36 du 2 octobre 2003)**. A ce titre, l'USEP est exemptée d'un agrément formel Jeunesse et Sports. De par son appartenance à la Ligue de l'enseignement, l'USEP est reconnue **d'utilité publique (Décret du 31 mai 1930)**.

Les statuts de l'USEP agréés en Conseil d'Etat (Décret du 12-9-2003) définissent les habilitations liées à son statut de fédération sportive scolaire. L'organisation de rencontres sportives scolaires fait explicitement partie de ses attributions. La contribution de l'USEP à la cohérence des activités physiques et sportives en liaison avec les collectivités territoriales et le mouvement sportif est clairement indiquée, ce qui présente l'USEP comme le partenaire obligatoire de toute organisation de rencontres sportives scolaires.

Toute rencontre organisée pendant le temps scolaire par un tiers (fédération sportive, collectivité territoriale) doit être réalisée en partenariat avec l'USEP.

Aucune autre organisation n'est habilitée à organiser sous leur égide des rencontres sportives à l'école primaire publique.

Dès lors, toute autre forme d'organisation relèverait d'une sortie scolaire, soumise à une autorisation du directeur d'école sous sa responsabilité et sous celle pleine et entière de l'enseignant-e titulaire de la classe.

- **Procédure d'affiliation :**

http://www.seine-et-marne.u-s.p.org/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=439&Itemid=1000

Adresse du siège :

USEP 77 Ferme St Just
11 Rue de la Libération
Bâtiment D
77000 VAUX LE PENIL

Adresse postale :

USEP 77
Ferme St Just
CS 50716
77004 MELUN CEDEX

Téléphone

01.77.68.19.25

Adresse mail

direction.usep77@laligue77.org

- **Prise en charge des transports : ATTENTION MODIFICATION DU NOMBRE DE TRANSPORT POSSIBLE**

L'affiliation doit se faire avant la clôture des inscriptions aux rencontres sportives (fin septembre).

Attention :

- ⇒ Les élus du Comité Directeur, en raison d'une situation financière limitée, ont pris la décision de limiter les frais de transport :
L'USEP prendra en charge **deux transports (de circonscription ou USEP Départementale) pour chaque classe affiliée.**

Si des classes USEP participent à plus de 2 rencontres sportives (ce qui est possible), à partir de la 3^{ème} rencontre sportive, la commande et le financement ne seront pas pris en charge par l'USEP.

Pour les deux premières rencontres sportives à laquelle vous participerez, vous devrez compléter le tableau « **commande transport USEP** » **annexe 2** et le renvoyer au CPC EPS avant les dates butoirs.

Pour les classes non affiliées à l'USEP, vous devez prévoir votre transport.

Pour toutes les rencontres organisées en autonomie (non inscrites dans le tableau « rencontres sportives de circonscription »), n'oubliez pas, si vous souhaitez bénéficier d'un transport USEP de compléter le tableau « **commande transport USEP** » **annexe 2** et le renvoyer au CPC EPS **avant fin décembre 2018.**

Attention : Le nombre d'adultes comptabiliser par l'USEP est de 2 en élémentaire et 4 en maternelle, enseignant compris. S'il y a plus de parents accompagnateurs de prévus et qu'il n'y a plus de place dans le bus, il sera nécessaire que les parents prennent leur propre véhicule.

- **Préparation des rencontres :**

Les collègues qui s'inscrivent aux rencontres devront s'informer des modalités d'organisation **et s'engagent à participer à ces rencontres et aux éventuelles réunions de préparation.**

Aucun désistement de dernières minutes ne sera possible !

La bonne organisation des rencontres en dépend !

Contacts :

Coordonnées CPC EPS Sandrine Vapaille tél : 01 64 03 05 63 port : 06 88 16 84 17 (perso) mail : sandrine.vapaille@ac-creteil.fr

Réservation des lieux des rencontres sportives :

Pour les rencontres inscrites dans le tableau « rencontres sportives de circonscription », les réservations sont effectuées par le CPC EPS **à l'exception** du rallye piéton de la Ferté Gaucher et le circuit pédestre où les modalités de réservation sont indiqués dans le dossier.

Pour les rencontres organisées en autonomie, Il est de votre initiative de réserver les lieux auprès des communes ou communautés de communes dans lesquelles vous souhaitez organiser la rencontre. **Sauf pour :**

- **Le parc des sports de Coulommiers** (terrains, stade, piste...),
- **La maison d'enfants de Luzancy**

Le CPC EPS se chargera de la réservation sur ces deux sites en fonction de vos demandes à lui communiquer.

Rappel : Toutes rencontres sportives doit faire l'objet d'une fiche « demande d'autorisation de sortie scolaire sans nuitée » à faire signer par le directeur de l'école qu'il conserve dans l'école et d'une information à l'IEN via le lien suivant : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSc-ITAHjtU4yDsrC4xGZ1uNBhd1cX5lp_nGgZhtnm9mLnNGw/viewform?c=0&w=1